



**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

Distr.
LIMITÉE
E/CN.14/AMA/85
11 février 1976
FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE
ASSOCIATION DES BANQUES CENTRALES AFRICAINES
Quatrième réunion du Groupe d'étude pour la
création du Centre africain d'études monétaires
Dakar, 16 février 1976

**BAREMES DES TRAITEMENTS ET DES AUTRES INDEMNITES
ET BUDGET DE FONCTIONNEMENT PROVISOIRE DU CENTRE**

Les propositions relatives aux barèmes des traitements et des indemnités connexes pour le Centre africain d'études monétaires figurant dans le document E/CN.14/AMA/63 ont été examinées par l'Assemblée des gouverneurs de l'Association des banques centrales africaines à sa quatrième réunion ordinaire tenue à Kinshasa de 18 au 21 août 1975.

Après avoir pris note des propositions figurant dans le document, l'Assemblée des gouverneurs a décidé que le traitement initial du Directeur général serait de 30 000 dollars des Etats-Unis par an, non compris les indemnités et autres avantages. Ils ont décidé toutefois que les traitements du Directeur général adjoint et du personnel seraient fixés conformément à la procédure prévue dans les statuts du Centre.

Les statuts^{1/} du Centre africain d'études monétaires ne prévoient pas de procédures pour l'établissement des barèmes des traitements et des autres indemnités pour le Centre. Les paragraphes 5 et 7 a) de l'article V des statuts prévoient cependant que :

- "5. Le Directeur général prépare et présente au Conseil d'administration, pour approbation, les règles régissant les activités financières, administratives et autres du Centre,"
- "7. Le Directeur général exerce des fonctions suivantes :
 - a) il prépare le programme provisoire des activités, le budget et les comptes du Centre et de ses organes et les présente au Conseil d'administration".

Etant donné que l'Assemblée des Gouverneurs a renouvelé le mandat^{1/} du Groupe d'études chargé d'examiner les moyens de mettre en oeuvre les décisions de l'Assemblée des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA concernant les activités de l'Association des Banques centrales africaines et étant donné que le Directeur général du Centre n'a pas encore été désigné, la nouvelle tâche qui incombe au Groupe d'études, conformément à son mandat, est d'examiner les propositions relatives aux barèmes des traitements et des autres indemnités figurant dans le document E/CN.14/AMA/63 et de prendre une décision à ce sujet.

On rappelle cependant qu'à sa troisième réunion tenue à Addis-Abéba du 2 au 4 décembre 1974, le Groupe d'études a décidé d'adopter les barèmes appliqués par la Banque africaine de développement et a adopté le budget provisoire préparé sur la base des barèmes de la BAD figurant dans le document E/CN.14/AMA/64. C'est compte tenu de ces décisions que les tableaux 1 et 2 ont été établis. Les chiffres relatifs aux barèmes des traitements et indemnités ont été augmentés de 20 p. 100 compte tenu de l'augmentation du coût de la vie depuis 1972^{2/}.

^{1/} Rapport de la quatrième réunion ordinaire de l'Association des Banques centrales africaines, para. 4, (E/CN.14/AMA/78).

^{2/} Rapport sur les travaux du Groupe d'études chargé de rechercher les meilleurs moyens pour mettre en oeuvre les décisions de la Conférence des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA relatives aux activités de l'Association des Banques centrales africaines (E/CN.14/AMA/72), para. 31.

Tableau 1 : Traitement du personnel et autres dépenses connexes (en dollars
(en dollars des Etats-Unis))

Nombre					
1ère	2ème			1ère année	2ème année
année	année				
1	1	Directeur général		30 000	30 643
1	1	Secrétaire		3 830	4 049
-	1	Directeur général adjoint		-	22 148
-	-	Secrétaire		-	3 830
<u>Département de l'administration et des publications</u>					
1	1	Chef de département		19 836	20 520
1	1	Documentaliste		11 628	12 038
2	2	Traducteurs/interprètes		26 266	27 360
1	1	Secrétaire		3 830	4 049
1	1	Chauffeur		1 642	1 848
1	1	Planton		1 642	1 848
<u>Département des affaires économiques et monétaires</u>					
1	1	Chef de département		19 836	20 520
2	2	Economistes		26 266	27 360
1	1	Secrétaire		3 830	4 049
<u>Département de la formation</u>					
1	1	Chef de département		19 836	20 520
1	1	Secrétaire		3 830	4 049
<u>15</u>	<u>17</u>		TOTAL	<u>172 272</u>	<u>204 831</u>

Tableau 2 : Autres dépenses relatives au personnel (en dollars des Etats-Unis)

	1ère année	2ème année
Indemnité d'installation		
Indemnité de poste		
Indemnité d'affectation		
Indemnité pour charge de famille		
Indemnité pour frais d'étude	100 800	120 000
Sécurité sociale et assistance médicale		
Congé dans les foyers		
Autres indemnités		
Voyages officiels et indemnités de subsistance	24 000	24 000
Divers	6 000	6 000
TOTAL	<u>130 800</u>	<u>150 000</u>

Tableau 3 : Dépenses générales (en dollars des Etats-Unis)

	1ère année	2ème année
Communications		
Services communs		
Entretien		
Fournitures de bureau	35 000	42 000
Ouvrage et fournitures pour la bibliothèque		
Reproduction des documents		
Impression		
Frais supplémentaires pour interprétation	25 000	25 000
Loyer des locaux	-	-
Divers	5 000	5 000
TOTAL	<u>65 000</u>	<u>72 000</u>

Tableau 4 : Equipement (en dollars des Etats-Unis)

	1ère année	2ème année
Meubles et accessoires de bureau	16 500	2 000
Machines de bureau	-	-
Machines à écrire électriques	3 200	800
Machines à calculer	1 700	-
Machines à polycopier	2 800	-
1 voiture de service (prix d'achat, entretien et carburant)	7 500	1 000
Divers	2 000	2 000
Postes non évaluées		
Installation d'un système téléphonique	-	-
Installation d'un système de communications	-	-
Installation d'un système de chauffage ou de de climatisation	-	-
TOTAL	<u>33 700</u>	<u>5 800</u>

Tableau 5 : Budget de fonctionnement biennal pour le Centre
(en dollars des Etats-Unis)

Postes	1ère année	2ème année
Titre I : Traitements du personnel et dépenses connexes		
A. Traitement du personnel	172 272	204 831
B. Autres dépenses relatives au personnel	130 800	150 000
Titre II : Dépenses générales	65 000	72 000
Titre III : Equipement	33 700	5 800
TOTAL	<u>401 772</u>	<u>432 631</u>